



AVIS A.1154

Relatif au rapport d'activités 2012 de l'ASE

ADOPTÉ PAR LE BUREAU DU CESW LE 2 DÉCEMBRE 2013

2013/A.1154

EXPOSE DU DOSSIER

M. BOVY, Directeur de l'ASE, a sollicité l'avis du CESW sur le rapport d'activités annuel de l'Agence pour l'année 2012, conformément à ce que prévoit l'article 30 du Décret-programme du 23 février 2006.

Ainsi, le présent avis répond au prescrit décrétoal sans se prononcer plus explicitement sur le thème de l'animation économique.

AVIS

Le CESW souligne la qualité du rapport qui illustre parfaitement l'importance des multiples missions accomplies par l'ASE au cours de l'année 2012.

Le CESW relève que les actions coordonnées par l'Agence rencontrent un réel succès ; en outre, il se réjouit de constater que les diverses réalisations de l'ASE en 2012 continuent à s'inscrire parfaitement dans l'esprit du Small Business Act.

Le portail infos-entreprises revêt une importance particulière aux yeux des partenaires sociaux dans la mesure où il permet aux entrepreneurs de faciliter le développement de leurs activités en Wallonie. Pour en accroître encore la performance, le Conseil demandait, dans son avis A.1092 relatif au rapport d'activités 2011 de l'ASE, que ce portail soit couplé à un point de contact téléphonique (par exemple, un call-center) destiné à répondre de manière personnalisée et approfondie aux interrogations des entrepreneurs peu habitués à recourir à l'usage des nouvelles technologies de l'information. Il relève qu'à ce jour, aucune suite favorable n'a été réservée à sa demande. Il décide donc de la réitérer dans le présent avis.

En matière de soutien aux entreprises en difficulté, le CESW salue le lancement du Centre wallon pour Entreprises en difficulté (CEd-W). Dans le cadre de l'évaluation de cet outil qui sera menée ultérieurement, le Conseil souhaite que la possibilité de renforcer les moyens d'actions de ce type d'outil soit examinée via un prolongement de son action par une politique de prévention des faillites en amont des difficultés rencontrées par les entrepreneurs.

Les partenaires sociaux saluent le travail accompli et insistent pour que les dispositifs déployés par l'ASE soient valorisés par la future Agence de l'Entreprise et de l'Innovation (AEI).

En conclusion, le Conseil remet un avis favorable sur ce rapport.
